

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2023

Le 1^{er} décembre 2023, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 27 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercices : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Marion

DEFOND Thérèse

FORET Clotilde

GOUTORBE TORRE Jeannine

MOREL Nathalie

PENT Damien

Était absente : GIBERT Maryline

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 novembre 2023
- Approbation de la convention de partenariat et d'objectifs de lecture publique avec le Département de la Loire
- Étude d'une demande de local pour une activité d'ostéopathie
- Programme diagnostics de performance énergétique des logements communaux non diagnostiqués
- Proposition des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Demande de subvention départementale pour divers travaux de rénovation
- Programme de voirie 2024
- Questions diverses

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 10 novembre 2023

Le compte rendu de la séance du 10 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Approbation de la convention de partenariat et d'objectifs de lecture publique avec le Département de la Loire

Il convient de renouveler cette convention pour 2024-2027. Tenant compte des recommandations de la convention, le conseil municipal, après vote à main levée, décide à l'unanimité de porter le budget communal affecté à l'acquisition d'ouvrages à 1€ / habitant soit 436 € et d'attribuer un budget pour l'animation à $0,50 \times 436 = 218$ €.

Le conseil municipal demandera à la Direction Départementale de la Lecture et du multimédia d'organiser des formations décentralisées dans le Pays d'Urfé ou en visioconférence, évitant le déplacement à Montbrison et les frais afférents.

Le conseil municipal, après vote à main levée, approuve la convention et autorise le maire à signer les documents s'y rapportant.

Ordre du jour : Étude d'une demande de local pour une activité d'ostéopathie

Le conseil municipal reconnaît que cette proposition de service (une fois par semaine) est intéressante dans la mesure où un local serait disponible. Une réunion de concertation sera organisée avec les bénévoles de la bibliothèque et les différentes parties concernées pour étudier si une permanence serait possible à la bibliothèque.

Ordre du jour : Programme diagnostics de performance énergétique des logements communaux non diagnostiqués

A la suite de la libération de deux appartements, le conseil municipal prévoit de faire réaliser les diagnostics complets manquants. Trois appartements sont actuellement diagnostiqués sur 10.

Le conseil municipal, valide à l'unanimité les devis de Roanne-diagnostics pour les appartements de l'espace Henri Pourrat pour 950 € HT et de la place de la Fontaine pour 708.03 € HT.

Le conseil municipal décide de ne pas engager de travaux dans le petit appartement au-dessus de l'école avant de voir si des travaux plus importants seront à réaliser dans l'appartement bientôt libéré place de la Fontaine.

Ordre du jour : Proposition des zones d'accélération des énergies renouvelables

Dans le cadre de l'accélération du développement des énergies renouvelables en France, il nous est demandé de repérer au niveau de chaque commune des zones pour favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Six domaines envisageables : éolien, solaire photovoltaïque, géothermie, biomasse (bois...) et solaire thermique, biogaz et réseaux de chaleur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose :

- de ne pas déterminer de zone pour l'énergie éolienne.
- de destiner à l'énergie solaire photovoltaïque l'ensemble des surfaces habitées ainsi que la zone Npv du Parc du Limouzat.
- de destiner à la géothermie l'ensemble des surfaces habitées.
- de destiner à la biomasse (bois, ...) et au solaire thermique l'ensemble des surfaces habitées.
- De localiser la production de biogaz à l'ensemble des exploitations agricoles.
- De réserver la possibilité de réseaux de chaleur pour le bourg et les gros hameaux.

Ordre du jour : Demande de subvention départementale pour divers travaux de rénovation

A prévoir :

- La salle de classe des plus grands (sol et peinture)
- L'amélioration du WC, place de l'école : accessibilité PMR et maintien de l'ouverture en hiver.

Des devis vont être demandés afin de pouvoir déposer les demandes de subvention (enveloppe de solidarité).

Ordre du jour : Programme de voirie 2024

Budget communautaire disponible pour la commune de Saint-Priest-La-Prugne : 32 455 € HT.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas demander le traçage d'une bande médiane dans le bourg, faisant ainsi une économie de 9 744 € HT. Ainsi, le montant total sollicité par la commune s'élève à 29 668,93. €HT.

Travaux de voiries 2024 prévus :

- Finir le chemin de Vernassière à la D51 : 7 335 € HT.
- Marquage peinture ou résine (bandes stop, lignes blanches...) : 9 339 € HT.
- Deux tronçons vers Vial (chemin de la ligne) : 12 994,93 € HT.

Ordre du jour : Questions diverses

- **Ménage de la salle des fêtes**

Me BILLAUD souhaite arrêter à compter du 1^{er} janvier 2024 de réaliser le ménage de salle des fêtes. La municipalité va proposer à Mme BUTIN Céline de prendre ce poste.

- **Commission de sécurité à la salle des fêtes et suivi de conformité au restaurant scolaire**

La commission a émis un avis favorable. La commission « bâtiments » se réunira le samedi 13 janvier 2024 à 9h30 afin de répondre aux recommandations émises lors de la dernière visite de l'organisme de contrôle DEKRA.

- **Plan communal de sécurité**

Le livret opérationnel et du document d'information de la population consultable en mairie.

- **Démarche judiciaire**

Suite à des constructions sans autorisation de permis de construire dans la zone AUa, le maire a été amené à exercer son pouvoir de police. A la suite d'une assignation sommative, le maire est en contact avec son conseiller juridique et avec le procureur de la république pour les suites à donner à cette affaire.

- **Procédure de modification n°1 du PLU**

Nous en sommes à l'étape de l'enquête publique qui se termine le jeudi 7 décembre à 19 h. Retour du rapport du commissaire enquêteur au plus tard le 8 janvier 2024.

- **Compte rendu de la réunion de la commission de suivi du site minier**

Projet de réaménagement : les services de l'État font le forcing pour accélérer le dépôt des dossiers et proposent un projet de recouvrement solide des résidus de traitement peu différent de celui présenté lors du projet 2012-2015.

Chemin de la Pierre des Fées : blocage du côté d'Orano pour ne pas nettoyer à leurs frais.

- **En attendant Noël...**

8 décembre : moment convivial en partenariat avec l'école et la bibliothèque.

Noël des anciens : distribution des colis de Noël à partir du 15 décembre 2023.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 5 janvier 2024 à 20h00 à la mairie.

La séance est close à 22h31.